



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 12 mars 2024, le Conseil municipal a pris la décision suivante :

1. Un crédit de CHF 500'000.- pour une participation financière à la Fondation Hainard

Par 20 oui, 1 non et 2 abstentions (23 votants),

le Conseil municipal a décidé :

- D'octroyer une participation financière à la Fondation Hainard pour concrétiser son projet.
- De demander l'inscription d'une servitude de passage au bénéfice de la Commune de Bernex concernant le cheminement à travers le parc de la propriété.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'000.- destiné à ce projet.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir cette dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien, soit en 2027.

Le délai pour demander un référendum expire le : 16 mai 2024

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Toutes les décisions prises lors de cette séance sont à votre disposition sur notre site Internet www.bernex.ch

Bernex, le 21 mars 2024

La Présidente du Conseil municipal :
Christine Novelle Damond